

**COMMUNE DE MONTLAUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 30/11/2022

Séance du 06 décembre 2022  
L'an deux mille vingt-deux  
Et le six décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : GUIRAUD Vivien

N° 43-2022

**Objet** : **Décision modificative n° 1 du budget général de la commune**

Vu la délibération du conseil municipal n° 12-2022 adoptant budget primitif général pour l'exercice 2022 ;  
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget général de l'exercice 2022 ;  
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget général ci-après :

**BUDGET GENERAL**

**Section de Fonctionnement**

Article	Opération	Chapitre	Dénomination	Dépenses	Recettes
678		67	Autres charges exceptionnelles	- 3 500	
6411		012	Personnel titulaire	+ 3 500	

**Section d'investissement**

2315	193	23	Travaux Cœur de Village	- 10 000 €	
2313	199	23	Construction bâtiment commercial	+ 10 000 €	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget général ci-dessus

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

**Le Maire, Patrick RIVEMALE**

**Le secrétaire de séance, Vivien GUIRAUD,**

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 07/12/2022  
Et de la publication le 07/12/2022  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

.....  
Date de décision: 06/12/2022

Date de réception de l'accusé 07/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20221206\_43

Identifiant unique de l'acte : 012-211201546-20221206-20221206\_43-BF

.....  
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DOCBUDG-21120154600010-012038-DM1-2022-07122022.xml ( 99\_BU-012-211201546-20221206-20221206\_43-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : PAGE SIGNATURES\_20221207170253.pdf ( 71\_AN-012-211201546-20221206-20221206\_43-BF-1-1\_2.pdf )

PAGE DES SIGNATURES

Annexe : DELIB N° 43-2022\_20221207155704.pdf ( 71\_AN-012-211201546-20221206-20221206\_43-BF-1-1\_3.pdf )

DELIBERATION N°43-2022